

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 17 (1872)  
**Heft:** 4

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 4.

Lausanne, le 29 Février 1872.

XVII<sup>e</sup> Année.

**SOMMAIRE.** — Des tranchées-abris ou fortifications volantes de campagne (avec planches) — Mode d'attaque de l'infanterie prussienne dans la campagne de 1870-1871, par le duc Guillaume de Wurtemberg. (*Fin*). — Bibliographie. *De la philosophie de la guerre*, par Alexandre Ballanti. *Vier Monate bei einem preussischen Feldlazareth während des Kriegs von 1870*, von Albert Burkhardt, Hauptmann im eidgen. Sanitätsstab. — Nouvelles et chronique.

**ARMES SPÉCIALES** — Organisation des compagnies de train des équipages (rapport présenté par M. le major fédéral Paquier, à la réunion des officiers à Lausanne, le 5 février 1872). — Rapport vaudois sur la garde des frontières et l'internement en 1870-71. (*Suite*). — Résumé des tirs faits par les compagnies de carabiniers vaudois en 1871. — Bibliographie. *Comment doit-on séparer l'artillerie de position de l'artillerie de campagne?* — Nouvelles et chronique.

## DES TRANCHÉES-ABRIS, OU FORTIFICATIONS VOLANTES DE CAMPAGNE. (1)

Les tranchées-abris peuvent être considérées comme un mode de fortification de campagne passager et provisoire. Leur trait caractéristique est de servir à l'attaque plutôt qu'à la défense, et sous ce rapport, elles offrent plus d'analogie avec les parallèles de l'assiégeant qu'avec les retranchements de l'assiégé. Dans tous les cas il faut y voir un complément apporté à une fortification naturelle, et non un système indépendant qui puisse lui être substitué.

En somme, le but des tranchées-abris est de protéger l'attaque de troupes sans entraver leur mouvement en avant.

Elles peuvent aussi prendre le caractère d'ouvrages défensifs ; mais dans ce cas elles serviront éventuellement à renforcer d'autres ouvrages détachés, en les reliant entr'eux. On peut, en conséquence, les ranger dans la même catégorie que les fortifications ordinaires de campagne.

L'art de la fortification remonte aux premiers âges de l'humanité. Les documents les plus anciens en font mention. Mais des modifications sans nombre se sont succédées depuis l'époque où Sennachérib éleva une terrasse contre les cités fortifiées de Juda ; et cependant aujourd'hui, un général à la tête d'une armée équipée suivant les règles de l'art militaire moderne établit, comme le faisait alors le roi d'Assyrie, des parallèles contre la ville qu'il assiège.

Pour le but que nous poursuivons, nous donnerons une définition suffisamment exacte de la fortification, en disant que c'est l'art de protéger les combattants tout en leur conservant leurs facultés offensives. Ainsi en diminuant la capacité destructive de l'ennemi, on fortifie son propre parti.

(1) Cet article a paru en 1870 dans le *Journal of the royal United Service Institution*, sous la signature du colonel du génie Gerald Grahame. Nous insistons sur cette date comme antérieure à la guerre franco-allemande ; il est certain qu'écrivant aujourd'hui l'auteur aurait eu à sa disposition de précieux documents qui lui ont fait défaut en 1870.